



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU
MAIRE AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Décision n°2024DEC001

Date de mise en ligne sur le site internet de la Ville : 25 janvier 2024

Objet : Dépôt d'une demande d'urbanisme pour la création de deux terrains de padel

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°078 du 17 juillet 2020, portant sur les attributions du conseil municipal au Maire ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 421-4 et suivants ;

Considérant que dans le cadre du développement des activités sportives, la Commune de Cugnaux envisage la création de deux terrains de padel en remplacement du terrain de tennis n°6, inutilisable à ce jour ;

Considérant qu'à cet effet, il y a lieu de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sous la forme d'une déclaration préalable ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Il est déposé une demande d'autorisation d'urbanisme sous la forme d'une déclaration préalable pour l'aménagement de deux terrains de padel situés Plaine des sports, auprès du service instructeur des demandes d'autorisation d'urbanisme de la Ville.

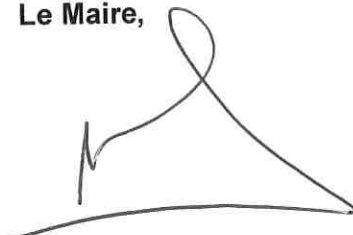
A cet effet, le Maire est amené à signer tous les actes et documents afférents à cette demande d'autorisation d'urbanisme.

Article 2

La présente décision sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 24 janvier 2024
Pour extrait conforme

Le Maire,



Albert SANCHEZ

